SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE | Conseil municipal

La commune annonce son refus des compteurs Linky !

Franck Girard, maire de Saint-Nizier, met en avant « le souci de protection de la santé des habitants, à commencer par celle des enfants ». Photo Le DL/J.-B.V.

L'INFO EN +

LINKY, C'EST QUOI ?

Selon ERDF, "Linky est la nouvelle génération de compteurs. C'est un compteur communicant, il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. L'objectif est de remplacer 90 % des anciens compteurs (électriques) dans 35 millions de foyers d'ici 2021".

ÉCHIROLLES, PREMIÈRE COMMUNE SERVIE

ERDF avait choisi Échirolles pour l'installation du premier compteur Linky le 9 décembre 2015, sur le secteur de la Viscose. Le 24 février 2016, les "no Linky" avaient manifesté au Pont-de-Claix contre cette technologie.

C'est, à notre connaissance, une première en Isère : le conseil municipal de Saint-Nizier-du-Moucherotte vient de prendre une délibération à l'unanimité contre l'installation des compteurs Linky (lire L'info en +).

« Il y a quelques mois que des administrés sensibilisés au problème m'avaient interpellé, précise le maire Franck Girard. Je me suis donc documenté et plusieurs points ont retenu mon attention », dit-il, au moment où la question de l'émission d'ondes électromagnétiques est au cœur de l'actualité du plateau du Vercors.

« On rajoute encore du rayonnement et ces compteurs sont vulnérables, piratables à souhait »

« On rajoute encore du rayonnement au rayonnement avec des émissions sur courant porteur », poursuit le maire. Qui s'inquiète également de la « vulnérabilité de compteurs piratables à souhait, ce dont on est quasiment sûr. Or, en pleine période d'état d'urgence, de Vigipirate ultra-renforcé, ça pose forcément plus encore question ».

De même que la problématique de l'emploi, quand bien même ERDF a assuré que "le projet Linky va générer 10 000 emplois sur 5 ans". « C'est un projet de 5 milliards d'euros mais il n'y aura plus d'agents pour relever les compteurs. À l'heure du chômage, est-ce bien judicieux ? Par ailleurs, EDF et ERDF annoncent que le coût ne sera pas supporté par les usagers, mais le projet de loi de finances dit dans le même temps qu'il y aura une augmentation du coût de l'énergie… »

Enfin, le maire a appris récemment que les compteurs seraient « propriété communale. C'est comme si on vous donnait un cadeau dont vous ne voulez pas mais qu'on vous le refile quand même ! »

Et lorsqu'ERDF souligne que le fait de connaître en temps réel la consommation des ménages facilitera la gestion des pics de production, il rétorque : « Je ne crois pas qu'on ait attendu Linky pour gérer ces pics de production… »

La délibération a été transmise à toutes les autorités compétentes, dont le ministère de l'Intérieur. Et Franck Girard prévient : « Ce sujet fait partie des rares dossiers où on ne trouve vraiment pas beaucoup de "pour". Et nous aiderons dans leur démarche les habitants qui ne souhaitent pas avoir ce compteur dans leur copropriété ou leur maison. »

Jean-Benoît VIGNY

Dauphiné Libéré Mercredi 2/02/2016

N C M 07 37